

Ministère des solidarités et de la santé, Allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EPHAD et dans les USLD, 13 mars 2021

13/03/2021

Ce texte vise à actualiser les mesures de protection mises en place au sein des EHPAD et des USLD compte-tenu de la campagne vaccinale en cours au sein de ces établissements. Ce protocole vise ainsi à poursuivre et amplifier le retour progressif à la normale qui doit s'accompagner d'une vigilance renforcée de l'apparition de symptômes évocateurs du virus.